

ADMINISTRATION

48, rue de la République
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
A PARIS: AGENCE HAVAS

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUJOURD'HUI:

La Dynamite à Paris.
Le Pourvoi d'Anastay.
Les Incidents de la Faculté de Médecine.

LES ANARCHISTES

On annonce que des mandats de perquisition ont été lancés contre tous les anarchistes connus, lesdits mandats pouvant être au besoin convertis en mandats d'arrestation.

On ne réfléchit pas assez que la surveillance, si attentive, si complète qu'elle soit, ne peut rien prévenir, à moins qu'il ne soit signalé à l'avance et suivi, contre un individu qui se promène tranquillement, dépose son engin à l'endroit choisi et s'en va ensuite les mains dans ses poches.

En résumé, l'attitude dont M. Pelletan vient de tracer les grandes lignes ressemble beaucoup à celle qui, à l'Echo de Lyon, a été jusqu'à présent notre règle de conduite.

En résumé, l'attitude dont M. Pelletan vient de tracer les grandes lignes ressemble beaucoup à celle qui, à l'Echo de Lyon, a été jusqu'à présent notre règle de conduite.

C'est déjà trop et il est évident qu'une répression exemplaire s'impose. Mais il ne faudrait pas d'affolement, il ne faudrait pas manquer de sang-froid et par là même pousser à la panique.

des maisons, ou en jetant des cartouches de dynamite dans un lieu public. Toute loi nouvelle à ce point de vue est donc parfaitement inutile.

Quant à ceux qui passent de la parole à l'action, est-il bien exact que pour les frapper comme il convient, la législation pénale soit insuffisante?

Cependant, le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de donner plus de précision à un article du code pénal qui ne visait pas en propres termes les explosibles.

Je lisais l'autre jour dans un journal que l'opinion publique réclamait une procédure spéciale et sommaire. Non! pas de juridiction spéciale, pas de procédure sommaire même pour les dynamitards!

LA POLITIQUE

M. Pelletan vient de rédiger la déclaration qui sera le programme du nouveau groupe radical-socialiste. C'est là un document du plus vif intérêt.

En résumé, l'attitude dont M. Pelletan vient de tracer les grandes lignes ressemble beaucoup à celle qui, à l'Echo de Lyon, a été jusqu'à présent notre règle de conduite.

En résumé, l'attitude dont M. Pelletan vient de tracer les grandes lignes ressemble beaucoup à celle qui, à l'Echo de Lyon, a été jusqu'à présent notre règle de conduite.

quillité des esprits se liguent tous ceux qui ont besoin de désordre, de bataille et de terrorisme pour ressaisir ce qu'ils ont à jamais perdu ou pour faire les coups de filet qu'on ne réussit qu'en eau troublée.

Les conditions d'admission étant aujourd'hui fort difficiles, il s'agirait de classer les chefs de musique de l'armée, qui subissent encore les effets d'un décret de 1864 et ne reçoivent pendant dix années que le solde de sous-lieutenant.

Autour du Parlement

Paris, 17 mars.
La rectification de l'Alcool
La commission de la réforme s'est prononcée aujourd'hui sur la proposition de M. Maujan, en faveur du monopole de la rectification de l'alcool exercée par l'Etat.

Les Syndicats Professionnels
La commission chargée d'examiner la proposition de M. Bovier-Lapierre sur les entraves apportées au fonctionnement de la loi sur les syndicats professionnels vient de rejeter par 6 voix contre 2 l'amendement de MM. Leygues et Dupuy-Dutemps, par cette raison qu'il importait de voter le texte déjà admis deux fois par la Chambre.

La Droite royaliste
La droite royaliste, réunie aujourd'hui, a décidé de voter contre la proposition de M. Bovier-Lapierre et contre la loi actuellement en discussion sur les conseils de prud'hommes.

Le conseil s'est entretenu du projet de loi ayant pour objet la réglementation du travail des femmes. Il s'est prononcé pour le maintien de la disposition fixant à dix heures la durée légale de la journée de travail des femmes dans les manufactures.

Enfin, les ministres se sont occupés de divers projets qui figurent à l'ordre du jour des Chambres et spécialement de celui sur l'exercice de la médecine.

Nouvelles Militaires

Paris, 17 mars.
Le gouverneur de Paris a été informé qu'il n'y aurait pas cette année de changement dans la composition de la première division de cavalerie. Le déplacement de la brigade de cuirassiers qui occupe l'Ecole militaire de Versailles a été ajourné par suite du mouvement projeté entre les 5^e et 8^e cuirassiers.

Nous avons annoncé que le 3^e hussards avait reçu l'ordre de quitter Lyon dans les huit jours. Le brusque changement imposé à ce régiment établit les inconvénients du régime des incomplets en matière de cadres.

M. le ministre de la guerre ayant reconnu qu'il y avait avantage à ne pas disjoindre les brigades indépendantes, a décidé que, le 24 mars, le général Dulac et le 8^e hussards quitteraient Lyon et Vienne pour suivre le 3^e hussards à Verdun.

Les 354 élèves-officiers que l'infanterie de ligne et l'infanterie de marine envoient à l'Ecole militaire de Saint-Maixent y arrivent le 1^{er} et le 2 avril.

Il est vrai qu'étant lui-même âgé de 77 ans, il n'a pas cru devoir se faire naturaliser, mais il a cinq fils qui ont été soldats français. Il est vrai qu'il touche une retraite du gouvernement allemand, mais il n'en est pas moins digne d'intérêt et l'arrêt d'expulsion n'est pas justifié.

CHAMBRE

Paris, 17 mars.
AVANT LA SÉANCE
Les couloirs sont fort calmes, les députés étant dans les bureaux pour nommer la commission chargée de l'examen du projet tendant à étendre l'article 435 du code pénal aux tentatives d'explosion par la dynamite.

Ont été élus: MM. Leydet, Dulau, Engerand, Delmas, Graux, Magnier, Naquet, Grousset et Lemercier.
Les commissaires sont unanimes à approuver le projet; quelques-uns veulent l'étendre en interdisant, si la législation existante n'en donne pas la possibilité, la détention de matières explosibles par les particuliers.

Les bureaux ont également nommé une commission de 33 membres pour les réformes à apporter aux services administratifs.

L'opinion qu'il prévaut est qu'il faut arriver à la diminution des employés et à augmenter leur traitement. On espère, par la réduction du nombre des employés, arriver à une plus prompt solution des affaires.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. de Mahy.
M. Dupuy-Dutemps propose une proposition tendant à accorder aux ouvriers qui travaillent pour les sociétés civiles les mêmes droits qu'aux ouvriers travaillant pour les sociétés commerciales en matière de privilège comme créanciers dans un cas de faillite et il demande l'urgence en faveur de cette proposition (Très bien! Très bien).

Question de M. Barrès

M. Maurice Barrès adresse une question au ministre de l'intérieur, au sujet d'un arrêté d'expulsion contre le nommé Nass, alsacien-lorrain.

M. Maurice Barrès explique que le sieur Nass, garde-forestier en Alsace, a défendu la patrie en 1870.

La commission présente une nouvelle rédaction dans ce sens.
M. Lavy déclare accepter cette rédaction.
L'article 35 est adopté. Les articles 40 à 46 sont adoptés.

M. Lechevallier propose de rédiger ainsi l'article 47: « Tout prud'homme déclaré démissionnaire en vertu de l'article 41, ne peut être réélu avant le délai de trois ans, à partir du jour de l'arrêt du préfet. »

M. le Rapporteur dit que la commission accepte, en principe, cette rédaction, mais il propose de la modifier en disant que tout prud'homme élu, qui refuse de se faire installer, est déclaré démissionnaire en vertu de l'article 41.

M. Lechevallier accepte cette rédaction, et l'article 47 ainsi modifié, est adopté.

Un amendement de M. Vilfeu est repoussé, et les articles de 48 à 50 sont adoptés.

M. Dumay, sur l'article 51, demande que les conseils de prud'hommes ne puissent être dissous que pour refus de siéger de la part de la majorité du conseil: dans ce cas, des élections nouvelles auraient lieu dans le délai d'un mois.

Après une discussion à laquelle prennent part le rapporteur, MM. Lavy, Pierre Legrand, Antide Boyer, Dumay, le président de la commission, pour donner satisfaction à M. Dumay, propose de décider que, dans le cas de dissolution d'un conseil de prud'hommes une élection nouvelle aura lieu dans le délai d'un mois. De cette façon, si la dissolution a été arbitraire, les électeurs renouvelleront les mêmes conseillers.

M. Dumay insiste pour l'adoption intégrale de son amendement, qui est mis aux voix.

L'amendement Dumay est repoussé par 378 voix contre 139.

L'article 51 modifié par la commission quant au délai dans lequel les élections nouvelles auront lieu est adopté.

Les articles 52 et 53 sont adoptés.
M. Gabriel propose d'ajouter à l'article 53 le paragraphe suivant: « Les assemblées générales des conseils de prud'hommes seront seules chargées de l'homologation des règlements des ateliers. »

M. Guieysse dit que la commission du travail déposera à brève échéance un rapport sur la question des règlements des ateliers.

La clôture est prononcée.
L'amendement Gabriel est mis aux voix et repoussé par 432 voix contre 41 sur 473 votants.

Les articles 52 à 69 sont adoptés.
Une addition de M. Gerville-Réache, portant que la loi sera applicable à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion, est adoptée.

M. le rapporteur demande que dans l'article 70 on fasse revivre les articles 20 à 28 de la loi du 18 mars 1806 sur les livres d'acquit de la fabrique lyonnaise.

L'article 70, ainsi modifié, est adopté.
L'article 72 est adopté.

M. de Ramel demande si les fermiers et patrons agricoles seront électeurs et éligibles.

M. le ministre du commerce. — C'est entendu.

L'ensemble de la loi est adopté à l'unanimité de 500 votants.

La prochaine séance aura lieu samedi à 2 heures.

La séance est levée à 6 heures 35.

SÉNAT

Paris, 17 mars.

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. Le Royer.

Le général Doffis dépose un projet sur l'armée coloniale.

M. le président, communique les propositions transmises par la Chambre et relatives à la célébration du centenaire de la Révolution française et à une modification de la loi sur les élections des conseils d'arrondissement.

Le Sénat désigne le département du Pas-de-Calais pour l'année 1892.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
18 Mars

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

PREMIÈRE PARTIE
LES MAÎTRES EN FAIT D'ARMES

IV
Le Petit Parisien

— Cela va sans dire; dormez sur les deux oreilles, mon bon monsieur de Peyrolles!
Un large éclat de rire suivit le départ du confident; puis toutes les voix joyeuses s'unirent pour crier:
— A boire! à boire!

Il était à peine quatre heures de relevée. Nos estafiers avaient du temps devant eux. Sauf Passepoil, qui avait regardé la maritonne louche et qui soupirait fort, tout le monde était joyeux.

les faneurs après la chaleur passée, activaient le travail, et liaient en bottes la belle récolte de foin.

Tout à coup un bruit de chevaux se fit sur la lisière du bois d'Ens, et, l'instant d'après, on entendit des cris dans la douve.

C'étaient les faneurs qui fuyaient en hurlant les coups de plat d'épée d'une troupe de partisans. Ceux-ci venaient au fourrage, et certes ils ne pouvaient trouver ailleurs de plus noble fenaion.

Nos huit braves s'étaient mis à la fenêtre de l'auberge pour mieux voir.

— Les drôles sont hardis! dit Cocardasse junior.

— Venir ainsi jusque sous les fenêtres de M. le marquis, ajouta Passepoil.

Combien sont-ils? Trois, six, huit...

— Juste autant que nous!

Pendant cela, les fourrageurs faisaient leur provision tranquillement, riant et prodiguant les gorges chaudes. Ils savaient bien que les vieux fauconneaux de Caylus étaient muets depuis longtemps.

C'étaient encore des justaucorps de buffe, des feutres beliquieux et de longues rapières; de beaux jeunes hommes pour la plupart, parmi lesquels deux ou trois paires de moustaches grises; seulement, ils avaient, de plus que nos braves, des pistolets à l'arçon de leurs selles.

Leur accoutrement n'était du reste point pareil.

ne valaient guère mieux que des bandits.

Quand ils eurent achevé leur besogne et chargé leurs chevaux, ils remontèrent le chemin charretier. Leur chef, qui était un des deux chasseurs de Brancas, portant les galons de brigadier, regarda tout autour de lui et dit:

— Par ici, messieurs, voici justement notre affaire.

Il montrait du doigt le cabaret de la Pomme d'Adam.

— Bravo! criaient les fourrageurs.

— Mes maîtres, murmura Cocardasse junior, je vous conseille de décrocher vos épées.

En un clin d'œil, tous les ceinturons furent rebouclés, et les prévôts d'armes, quittant la fenêtre, se mirent autour des tables.

Cela sentait la bagarre d'une lieue. Frère Passepoil souriait paisiblement sous ses trois poils de moustache.

— Nous disions donc, commença Cocardasse afin de faire bonne contenance, que le meilleur moyen de tenir la garde à un prévôt gaucher, ce qui est toujours fort dangereux...

— Ho! fit en ce moment le chef des maraudeurs, dont le visage barbu se montra à la porte; l'auberge est pleine, enfants!

— Il faut la vider, répondirent ceux qui le suivaient.

C'était simple, c'était logique. Le chef, qui se nommait Carrigue, n'eut point d'objections à faire.

Jusque-là, nos prévôts n'avaient pas bougé.

— Ça! dit Carrigue en entrant le premier, qu'on déguerpisse et vite! il n'y a place ici que pour les volontaires du roi.

On ne répondit point. Cocardasse se tourna seulement vers les siens et murmura:

— De la tenue, enfants! Ne nous emportons pas, et faisons danser en mesure messieurs les volontaires du roi.

Les gens de Carrigue encombraient déjà la porte.

— Eh bien! fit celui-ci, que vous a-t-on dit?

Les maîtres d'armes se levèrent et saluèrent poliment.

— Priez-les, dit le canonnier de Flandres, de passer par les fenêtres.

En même temps il prit le verre plein de Cocardasse et le porta à ses lèvres.

Carrigue disait cependant:

— Ne voyez-vous pas, mes rustres, que nous avons besoin de vos brocs, de vos tables et de vos escabelles?

— As pas pur! fit Cocardasse junior, nous allons vous donner tout cela, mes mignons.

Il écarta le broc sur la tête du canonnier, tandis que frère Passepoil envoyait sa lourde escabelle dans la poitrine de Carrigue.

— Vivadiou! servez-les! servez-les! disait-il.

A quoi Carrigue et les siens répondirent en chargeant tête baissée.

— En avant! Lagardère, Lagardère! Ce fut un coup de théâtre. Cocardasse et Passepoil, qui étaient au premier rang, reculèrent et mirent la table massive entre les deux armées.

— As pas pur! s'écria Gascon; bas les armes partout!

Il y avait déjà trois ou quatre volontaires fort maltraités. L'assaut ne leur avait point réussi et ils ne voyaient que trop désormais à qui ils avaient affaire.

— Qu'avez-vous dit là? reprit Passepoil dont la voix tremblait d'émotion; qu'avez-vous dit là?

Les autres prévôts murmuraient et disaient:

— Nous allons les manger comme des mauviettes!

— La paix, fit Cocardasse avec autorité.

Et s'adressant aux volontaires en désarroi:

— Répondez franc, dit-il, pourquoi avez-vous crié Lagardère!

— Parce que Lagardère est notre chef, répondit Carrigue.

— Le chevalier Henri de Lagardère? — Oui.

servé que son uniforme et commande une compagnie de volontaires royaux, ici, dans la vallée.

— Alors, dit le Gascon, halte-là, les épées au fourreau, Vivadiou, les amis du petit Parisien sont les nôtres et nous allons boire ensemble à la première lame de l'univers.

— Bien, cela fit Carrigue, qui sentait que sa troupe l'échappait belle.

MM. les volontaires royaux rengainèrent avec empressement.

— N'aurons-nous pas au moins des excuses? demanda Pèpé le Tueur, fier comme un Castillan.

— Tu auras, mon vieux compagnon, répondit Cocardasse, la satisfaction de te battre avec moi, si le cœur t'en dit; mais, quant à ces messieurs, ils sont sous ma protection. A table! au vin! je ne me sens pas de joie. Eh donc! — Il tendit son verre à Carrigue. — J'ai l'honneur, reprit-il, de vous présenter mon prévôt Passepoil, qui, soit dit sans vous offenser, allait vous enseigner une courante dont vous n'avez pas la plus légère idée. Il est, comme moi, l'ami dévoué de Lagardère.

— Et il s'en vante! interrompit frère Passepoil.

— Quant à ces messieurs, poursuivit le Gascon, vous pardonneriez à leur mauvaise humeur. Ils vous tenaient, mes braves; je leur ai ôté le morceau de la bouche... toujours sans vous offenser. Trinquons.

On trinqua. Les derniers mots, adroitement jetés par Cocardasse, avaient

— Eh bien, risista Carrigue, Lagardère s'est ennuyé de cela. Il n'a con-

— Notre petit Parisien, notre bijou, roucoula frère Passepoil qui avait déjà l'œil humide.

— Un instant, fit Cocardasse; pas de méprise. Nous avons laissé Lagardère à Paris, cheval-léger du corps.

— Lire la suite à la 2^e page.

les services de la Faculté et dans les services hospitaliers. Ils devront en conséquence présenter leurs cartes.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CIVIL

230^e société des Agents du P.-L.-M. Incessamment va venir devant le tribunal civil de Lyon, un important procès intenté par divers ouvriers retraités aux administrateurs de la 230^e société de secours à la retraite, en faveur des agents et ouvriers de la P.-L.-M.

Les statuts de la 230^e approuvés par l'autorité préfectorale, décidaient que chaque sociétaire ne pouvait souscrire que pour un livret, moyennant une cotisation annuelle de 43 fr. Mais, vu la situation prospère de la société, le conseil d'administration a, de sa propre autorité, modifié ces statuts et a perçu au profit des sociétaires des livrets au profit des sociétaires âgés qui sont seuls à l'initiative et qui servent de base à la liquidation des pensions de retraite.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 18 Mars 78^e jour de l'année. Dernier quartier le 21; nouvelle lune le 28. Soleil: lever, 6 h. 8; coucher, 6 h. 9. Mauvaise plaisanterie. — Hier soir, à huit heures, un individu a lancé une pierre de poids de 250 grammes dans l'appartement de M. Gay, négociant en soieries, rue du Commerce, 42.

DANGEREUX MALFAITEUR

Le service de la sûreté vient d'opérer l'arrestation d'un dangereux malfaiteur dont les vols, pour être moins nombreux que ceux commis par Trouillot dont l'ECHO de Lyon s'est occupé hier, n'en dénotent pas moins une audace inouïe. Sur un mandat d'arrêt du parquet de Clermont, on arrêtait le nommé Varnaizon (Jean-Auguste), 24 ans, originaire du Puy-de-Dôme.

sage de l'Argue, que Varnaizon se fit pincer par les agents de M. Ramondenc. On reproche aussi à Varnaizon un second vol qu'il n'a pu nier. M. Carro, inspecteur principal soumet le voleur à son arrivée à la sûreté à une minutieuse fouille. Il trouva sur Varnaizon un médaillon avec chaîne au dos duquel se trouvait gravé « Emilien Grivet ». Ce bijou de première communion avait été effectivement volé la semaine dernière avec quatre montres, cinq chaînes et une somme de 86 francs chez Mme Grivet, avenue de Saxe, 178.

De ces deux vols, il résulte que l'on a sous la main un voleur émérite dont l'arrestation fait le plus grand honneur aux agents du service de la sûreté et en particulier à M. Carro, inspecteur principal. C'est parce que le Strop de Bochet du serpent est uniquement composé de sucres végétaux, a association parfaite, surprise aux yeux de la végétation et copiée de la Nature elle-même qu'il est le purgatif le plus rationnel et le plus bienfaisant, étant le mieux approprié à la constitution humaine.

Un nouveau genre de vol. — Depuis quelques jours, nous enregistrons des vols de fûts vides. Des écumeurs vont dans les allées, voire même dans les corridors des caves, et ils emportent tous les fûts vides qu'ils trouvent. Hier encore, M. Edouard Drigon, marchand de charbon, rue de Dijon, 24, a constaté le vol d'une feuillette vide qu'il avait déposée dans l'allée.

Accidents de voitures. — Une voiture dont le conducteur est inconnu, a renversé hier soir, à six heures, place de l'Abondance, M. Prost, demeurant rue Voltaire. Dans sa chute ce dernier a été grièvement blessé au front. Après avoir été pansé à la pharmacie Teppe, avenue de Saxe, M. Prost a pu regagner son domicile. Un peu plus tard, à huit heures, semblable accident est arrivé rue Paul-Bert à M. Rapillard, marchand de chevaux, grande rue Saint-Clair, 439.

Tombole des étudiants. — Les démarches de nos commissaires n'ont pas été vaines: de nombreux lots sont venus couronner leurs efforts. Journalièrement on peut voir devant la maison les nombreux promeneurs s'attarder aux vitrines et jeter un coup d'œil d'envie sur les dons aussi variés que multiples. Tous les yeux, vu leur nombre, peuvent être comblés, et beaucoup emportent un dernier souvenir de notre fête de bienfaisance. A l'heure d'un dernier effort, et que les retardataires se dépêchent, car le tirage de notre tombole est irrévocablement fixé au samedi 19 courant. — Messieurs les musiciens de l'orchestre du bal des étudiants sont priés de passer, dans le plus bref délai, au siège de la commission.

Bal des Prévoyants de l'avenir. — Les Prévoyants de l'avenir donneront le samedi, 2 avril prochain, à dix heures du soir, au profit de la caisse de propagande, un grand bal masqué et travesti, dans la grande salle de la Brasserie des Chemins de fer, cours du Midi, à Perrache. Ce vaste établissement, les jardins et les dépendances seront à leur entière disposition pendant toute la durée du bal, qui pourra se prolonger jusqu'au matin à l'heure du départ des mouches et des tramways. Un nombreux orchestre choisi attendra les danseurs, et des affiches donneront prochainement les détails de cette soirée à laquelle les Prévoyants de l'avenir des sections lyonnaises comptent donner tout l'éclat désirable.

Union des tisseurs et similaires. — Depuis un mois environ, notre corporation et les corporations annexes subissent une crise de chômage assez accentuée. Cette crise a des causes principales, que notre syndicat doit porter à la connaissance de ses membres et de tous les intéressés. 1^o D'abord, en cette saison, chaque année, il y a un ralentissement plus ou moins long et plus ou moins intense. 2^o Il y a, en outre, cette circonstance particulière, que les différentes nations qui nous font concurrence nous ont, cette année, bondés de leurs tissus avant l'expiration des anciens tarifs douaniers, au 1^{er} février.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Chambre syndicale des ouvriers cimentiers (Siège social, place des Célestins, 9). Réunion générale de toute la corporation samedi 19 courant, à 8 heures 1/2 du soir. Ordre du jour. — Questions de solidarité et diverses. Société fraternelle des plaçiers et représentants. — Dimanche 20 courant, cotisations au siège social, 13, rue Jean-de-Touraine, de 10 heures à midi.

L'Avenir des Travailleurs. société de retraite pour la vieillesse. — L'administration prie les sociétaires d'assister aux réunions d'arrondissement, qui auront lieu le dimanche 20 mars courant, dans les locaux ci-dessous: 1^{er} et 2^o arrondissements: chez Chana, 5, rue Terraille, à 8 heures. — 3^o arrondissement: au siège social, 16, rue Palais-Grillet, à 8 heures. — 4^o arrondissement: salle Rivoire, avenue de Saxe, 242, à 8 heures. — 5^o arrondissement: chez Borel, place du Gouvernement, 3, à 8 heures. — 6^o arrondissement et Villeurbanne: chez Piolat, boulevard de l'Est, à 8 heures. Les sociétaires qui n'auraient pas reçu de lettres voudront bien en venir chercher au siège. Corole progressif des travailleurs. 14, rue Calu. — Les adhérents et les membres des sociétés de secours mutuels de Lyon sont invités à une conférence qui aura lieu samedi 19 courant, à huit heures précises.

Le Cercle de la Fraternité sociale. rue d'Ivry, 10, prévient ses adhérents et amis qu'en l'honneur du 18 mars, il donnera le dimanche 20 mars, une grande soirée de famille précédée d'une conférence faite par le citoyen Colliard, conseiller municipal. La conférence commencera à 7 heures précises. Harmonie du 5^e arrondissement. — Ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2, répétition générale pour la prochaine fête donnée par la société. Cercle des officiers de réserve et de l'armée territoriale. — MM. les officiers sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi 18 mars, à 8 heures précises du soir, au café Marcellin, 105, avenue de Saxe. — Nota. — A dater du 1^{er} mars, les réunions du dimanche sont supprimées; elles auront lieu tous les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois, à 8 heures du soir, au siège habituel.

GYMNASTIQUE ET TIR

Touristes lyonnais. — Dimanche 20, tir au stand, pour la société de tir. Réunion place des Terreaux, à 7 heures 3/4. L'Union lyonnaise. — Cette jeune société inaugurait dimanche dernier son nouveau local, montée de la Grande-Côte, sous la présidence de sympathique M. Caillat, assisté de MM. Thévenot, adjoint; Masson, Delann, Vial, Boussegue et Schok. Dans une allocution pleine de chaleur, M. Caillat souhaite la bienvenue aux personnes qui ont été faites et dicte la voie que doit suivre la société pour arriver au rang qui lui est réservé. Il boit à la société, à MM. Vallin et Curial qui ont entrepris la lourde tâche de la fondation, et dont les efforts sont si bien couronnés. M. Schok ouvre alors la partie récréative par sa délicate chanson le « Bébé ». MM. Vial et Chaleris se couvrent d'applaudissements avec le duo de l'Amour et du buveur. D'autres artistes se font ensuite entendre et tous avec un égal succès. En somme, bonne soirée qui prélude bien à l'avenir de la jeune société.

Demands d'Emploi

Un homme marié, 45 ans, demande emploi d'emballeur ou garçon de peine. Bonnes références. Bureau restant Brotteaux V. D. — M. Poulain demande une comptabilité. S'adresser rue des Farhes, 5. ESCADRE FRANÇAISE EN ITALIE La Spezia, 17 mars. On dit qu'à l'occasion de la revue de l'escadre du roi Humbert en août prochain, une escadre française viendra saluer le roi au nom du gouvernement français. L'ARMÉE DU SALUT Berg of Zoom, 17 mars. Les salutes ont été l'objet de sévices très graves de la part de la population. La foule a brisé les vitres de l'hôtel où ils étaient descendus. Le bourgmestre, après les sommations d'usage, a ordonné aux gendarmes de charger la foule qui s'est dispersée. Les rassemblements tumultueux ont cependant continué. Le bourgmestre a fait publier un arrêté interdisant les rassemblements. Des patrouilles parcourent la ville. Les troupes sont consignées. Plusieurs personnes ont été blessées.

Un autre anarchiste nommé Aubin a été arrêté cet après-midi par M. Véron, commissaire de police. LA GRACE DE DOMATSCHOF Le « Rappel » annonce que le président de la République a admis le recours en grâce de Domatschof, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine. Sa peine est commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. L'ANARCHISTE MARTINET L'anarchiste Martinet que l'on croyait sur le point de passer en Angleterre pour se soustraire à une condamnation à six mois de prison, a été reconstruit cet après-midi à Paris. NEGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE Le « Gaulois » annonce la reprise des négociations commerciales entre la France et l'Espagne.

LA DYNAMITE A BORDEAUX

Bordeaux, 17 mars. Un nommé Soubeyrroux, habitant rue Boniquière, 46, était descendu dans sa cave, accompagné de son fils âgé de 7 ans. Pendant qu'il tirait du vin, l'enfant creusait le sol avec une pelle; il découvrit un paquet bien ficelé, enveloppé d'une toile cirée, qu'il remit à son père. Celui-ci ouvrit le paquet et trouva dedans six cartouches de dynamite. Le paquet fut porté chez le commissaire central qui a commencé une enquête. On assure que des perquisitions auront lieu cette nuit au domicile d'anarchistes connus. GREVE DE TYPOGRAPHES Limoges, 17 mars. Les typographes de l'imprimerie militaire Lavauzelle sont en grève à la suite de différends relatifs à la rémunération de leur travail. UNE AVALANCHE Foix, 17 mars. Le courrier d'Andorre et le nommé Calbo, jeune marié depuis huit mois, étaient partis de Salden dimanche matin à quatre heures; ils se dirigeaient vers le village de Porte lorsqu'ils furent engloutis au fort de Salden sous une avalanche descendue de la montagne. On n'a pas encore retrouvé leurs cadavres. LES ANARCHISTES DE BERLIN Berlin, 17 mars. La police a fait, hier, dans l'après-midi des perquisitions chez plusieurs anarchistes. Un grand nombre de journaux et d'autres publications anarchistes ont été saisis. On a arrêté un compositeur d'imprimerie et un tourneur en cuivre. UNE EPIDEMIE Bayonne, 17 mars. Une épidémie de fièvre typhoïde sévit sur Bayonne, et frappe spécialement les troupes de la garnison. Le général commandant la division de Bayonne a décidé de faire évacuer les casernes, et de faire camper les troupes sous les tentes. MORT DU PRINCE DE CHIMAY Bruxelles, 17 mars. LA FIEVRE JAUNE Rome, 17 mars. Le paquebot « Città di Genova », venant du Brésil, est arrivé à Gênes aujourd'hui, ayant eu en route, le 29 février, deux morts de la fièvre jaune. Il y a encore à bord trois malades dont un soupçonné de fièvre jaune.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Sigurd. Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — La Famille Point-Biquet. Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 h., Les Brigands et Maître Boareat. Casino et Scala. — Spectacle varié tous les soirs. Ménagerie Nouma-Hawa, cours du Midi. — Représentations à 3 heures et à 8 heures. Repas des animaux à chaque séance. Brasserie Fritz Hoffherr. — Tous les mardis, jeudis, samedis et dimanches, grand concert. Muséum anatomique, cours du Midi. — Visible tous les jours à partir de neuf heures du matin. — Chef-d'œuvre nouveaux. Guignol, rue de Vaugirard, 2-7 h. — Spectacle varié. Nouveau Guignol, 48, cours Morand. — Spectacle varié.

A CÉDER

de suite, à Lyon, pour se retirer des affaires, important Fonds de Commerce de fers, fonte, métaux, quincaillerie, excellente clientèle, conditions avantageuses. — Ecrire Agence Fournier, à Lyon, sous n^o 6.667. Contre la TOUX et la COQUELUCHE Le Sirop pectoral de Naté de Delangrenier sera donné avec succès et sécurité aux enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. — Prix: 2 fr. LA CONSTRUCTION LYONNAISE Journal bi-mensuel illustré Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois Abonnement: 12 francs par an Un numéro 75 centimes

Dépêches Téléphoniques

Paris, 18 mars, 2 h. matin. LA DYNAMITE A PARIS L'individu dont plusieurs journaux annonçaient ce soir l'arrestation, est un nommé Auguste Roy, âgé de 28 ans, né à Piriac (Loire-Inférieure). Il a refusé de donner son adresse. Il a été envoyé à un dépôt.

voyait pas encore, car ils s'étaient plus particulièrement massés aux approches d'Irkoutsk. Pendant ce temps, les pèlerins continuaient à haute voix leurs prières, et le vieux marijip, repoussant les glaçons qui le seraient de trop près, maintenant imperturbablement le radeau au milieu du rapide courant de l'Angara. L'obscurité ne pouvait que favoriser dans une grande mesure les projets des fugitifs. En effet, bien que les avant-postes tartares dusse être échelonnés sur les deux rives, le radeau avait de sérieuses chances de passer inaperçu. Il n'était pas vraisemblable, non plus, que les assaillants eussent barré le fleuve en amont d'Irkoutsk, puisqu'ils savaient que les Russes ne pouvaient attendre aucun secours par le sud de la province. Avant peu, d'ailleurs, la nature aurait elle-même établi ce barrage, en cimentant par le froid les glaçons accumulés entre les deux rives. A bord du radeau régnait maintenant un absolu silence. Depuis qu'il descendait le cours du fleuve, la voix des pèlerins ne se faisait plus entendre. Ils priaient encore, mais leur prière n'était qu'un murmure qui ne pouvait arriver jusqu'à la rive. Les fugitifs, étendus sur la plate-forme, rompaient à peine par la saignée de leurs corps la ligne horizontale des eaux. Le vieux marinier, couché à l'avant près de ses hommes, s'occupait seulement d'écarter les glaçons, manœuvre qui se faisait sans bruit. C'était aussi une circonstance favorable, cette dérive des glaçons. Si elle ne devait pas opposer plus tard un insurmontable obstacle au passage du radeau. En effet, cet appareil, isolé sur les eaux libres du fleuve, aurait couru le risque d'être aperçu, même à travers l'ombre épaisse, tandis qu'il se confondait alors avec ces masses mouvantes de toutes grandeurs et de toutes formes, et les fracas, produit par le heurt des blocs qui s'entre-choquaient, couvraient aussi tout autre bruit suspect. Un froid très aigu se propageait à travers l'atmosphère. Les fugitifs en souffrirent cruellement, n'ayant d'autre abri que quelques branches de bouleau. Ils se pressaient les uns contre les autres, afin de mieux supporter l'abaissement de la température, qui, pendant cette nuit, devait atteindre dix degrés au-dessous de zéro. Le peu de vent qui arrivait, après avoir effleuré les montagnes de l'est, tapissées de neige, piquait vivement. Michel Strogoff et Nadia, couchés à l'arrière, supportaient sans se plaindre ce surcroît de souffrance. Alcide Jolivet et Harry Blount, placés près d'eux, résistaient de leur mieux à ces premiers assauts de l'hiver sibérien. Ni les uns ni les autres ne causaient maintenant, même à voix basse. La situation, d'ailleurs, les absorbait tout entiers. A chaque instant, un incident pouvait se produire, un danger, une catastrophe même, dont ils ne se seraient pas tirés indemnes. Pour un homme qui comptait atteindre bientôt son but, Michel Strogoff semblait être singulièrement calme. D'ailleurs, dans les plus graves conjonctures, son énergie ne l'avait jamais abandonné. Il entrevoyait déjà le moment où il lui serait enfin permis de penser à sa mère, à Nadia, à lui-même! Il ne craignait plus qu'une dernière et mauvaise chance: c'était que le radeau ne fût absolument arrêté par un barrage de glaçons avant d'avoir atteint Irkoutsk. Il ne songeait qu'à cela, bien décidé d'ailleurs, s'il le fallait, à tenter quelque suprême coup d'audace. Nadia, remise par ces quelques heures de repos, avait retrouvée cette énergie physique, que la misère avait pu briser quelquefois, sans jamais avoir ébranlé son énergie morale. Elle songeait aussi qu'au cas où Michel Strogoff ferait un nouvel effort pour atteindre son but, elle devrait être là pour le guider. Mais, en même temps qu'elle s'apprêtait d'Irkoutsk, l'image de son père se dessinait plus nettement à son esprit. Elle le voyait dans la ville investie, loin de ceux qu'il chérissait, mais, — car elle n'en doutait pas, — luttant contre les envahisseurs, avec tout son élan de patriotisme, avant quelques heures si le ciel les favorisait enfin, elle serait dans ses bras, lui rapportant les dernières paroles de sa mère et rien ne les séparerait plus. Si l'exil de Wassili Fédor ne devait pas avoir de terme, sa fille resterait exilée avec lui. Puis, par une pente naturelle, elle revenait à celui auquel elle devait d'avoir revu son père à ce généreux compagnon, à ce « frère », qui, les Tartares repoussés, reprendrait le chemin de Moscou, qu'elle ne reverrait plus peut-être! Quant à Alcide Jolivet et à Harry Blount, ils n'avaient qu'une seule et même pensée: c'est que la situation était extrêmement dramatique, et que, bien mise en scène, elle fournirait une chronique des plus intéressantes. L'Anglais songeait donc aux lecteurs du Daily-Telegraph et le Français à ceux de sa cousine Madeleine. Au fond ils n'étaient pas sans éprouver quelque émotion tous les deux. « Eh! tant mieux! pensait Alcide Jolivet. Il faut être ému pour émouvoir! Je crois même qu'il y a un vers célèbre à ce sujet, mais, du diable! si je sais... » Et avec ses yeux si exercés, il cherchait à percer l'ombre épaisse qui enveloppait le fleuve. Cependant... de grands éclats de lumière rompaient parfois ces ténèbres et découpaient les divers massifs des rives sous un aspect fantastique. C'était quelque forêt en feu, quelque village brûlant, sinistre reproduction des tableaux du jour avec le contraste de la nuit en plus. L'Angara s'illuminait alors d'une berge à l'autre. Les glaçons formaient

ABANDONNÉE!

PAR CHARLES MEROUVEL JEANNE BARFLEUR

C'était un équipage de premier ordre, d'une tenue et d'un « chic » extrêmes. Urban faisait les choses magnifiquement. La légère voiture était attelée de deux azeaux superbes qui piaffaient d'impatience et couvraient leur mors d'écume.

Ils se connaissaient de longue date. Urban, qui avait vu les deux sœurs toutes jeunes, quand il était déjà lui-même un homme fait, gardait un souvenir-à-vis d'elles, le caractère d'un oncle ou d'un parent du genre des collatéraux âgés.

— J'ai donc beaucoup appris en écoutant les autres. — Naturellement. — Et puis, ajouta-t-elle en le regardant, avec le métier que je suis condamnée à faire et auquel vous prétendez m'initier, je pense qu'il faut de la gaieté, de l'entrain, du brio, et j'essaie d'en avoir.

— C'est que je vous aime, Colette, je vous aime ardemment... — Pour combien de temps? — Pour le temps que vous voudrez. — Moi, dit-elle, j'aurais voulu n'aimer qu'un homme et l'aimer toujours.

Salvador laissa échapper un cri d'admiration. Mais Colette referma vivement la pelisse. — Farouche! murmura le Brésilien en souriant. — Nous disions?... reprit-elle. — Oh! je l'ai oublié. Vous me faites perdre la mémoire.

Sa poitrine enfla son corsage à le faire éclater. Urban nageait dans le ravissement. Il n'insista pas et l'abandonna à ses deux mains de la jolie brune dans les siennes.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE Pour favoriser le développement de l'épargne par la reconstitution des capitaux. Régie conformément à la loi du 24 juillet 1867 et au décret du 22 janvier 1868.

ON DEMANDE pour terminer la liquidation de la Ville de Lyon, 20 vendeurs à la journée, porteurs de bonnes références. S'y adresser.

VIENT DE PARAÎTRE LE Cicérone de Lyon (7e EDITION) Contenant la nomenclature des rues avec leurs tenants et aboutissants, les arrondissements et les justices de paix dont elles dépendent.

LYON-HORTICOLE CHRONIQUE DES JARDINS (14e Année) Revue horticole bi-mensuelle illustrée, des travaux de JARDINAGE de la Région.

PLUS DE MALADIES CONTAGIEUSES Par l'emploi de L'OZONATEUR Brevet LE THIERS S. G. D. G. Désinfecteur antiseptique purifiant l'air, absorbant toute mauvaise odeur.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE Pour favoriser le développement de l'épargne par la reconstitution des capitaux. Messieurs les Sociétaires sont informés que l'Assemblée générale ordinaire aura lieu le Samedi 9 avril prochain.

COMPTABLE disposant de ses soirées, demande à les utiliser. S'adresser ou écrire agence Fournier, n° 6.431.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS INSTITUTION DE DEMOISELLES Dirigée par Mlle MIRAMAND CLASSE ENFANTINE LYON, Rue Servient, 18, LYON.

D' DUCHARME 3, Cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses.

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON

LE MEILLEUR THÉ DES MANDARINS EST LE DÉPÔTS A LYON VERZIER, pl. Carnot, 40. COLOMB, c. Morand, 22. BOYREL, pl. St-Vincent, 4.

BOURSE DE LYON Du 17 Mars 1892 FONDS D'ÉTAT 3 % Français... 96 10

BOURSE DE PARIS Du 17 Mars 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE COURS DE CLOTURE

APRÈS BOURSE Du 17 Mars COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS Paris, 17 Mars (à soir)

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 17 Mars 1892 Bœufs. — Aménés, 1,819; vendus, 1,591; poids moyen, 350.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS du 16 Mars 1892 Organsins : 1; Poids : 93. — Trames : 2; Poids : 97.

V. VERMOREL A VILLEFRANCHE (Rhône) MATÉRIEL DE GREFFAGE COMPLET Greffoirs Kunda véritable... 3 50

En vente chez les principaux Libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône.

COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 17 Mars 1892 ACTIONS Trifail... 371

SUCRES Blancs n° 3 Courant... 41 40

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 17 Mars 1892 Nombre SOIES

ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS Premier arrondissement. — Epoque Marchal, née Celler, s. p., 64 ans.

Antioch Breland Montchat-Lyon (ind. arg.) 1 f. ch. m. de chaus. et conf.